

CHARTHE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE

Cette charte éthique et déontologique s'adresse aux professionnels de l'accompagnement (psychologues, thérapeutes, coachs, consultants en bilans de compétences) qui souhaitent rejoindre le centre de ressources d'EfferVsens. Elle vise à garantir un cadre de travail respectueux, bienveillant et propice à l'excellence professionnelle, dans le respect des valeurs fondatrices : **Excellence, Plaisir, Intelligence collective, Audace et Humain.**

1/ NOS VALEURS

1. Excellence

Nous nous engageons à exercer notre métier avec rigueur, compétence et professionnalisme. Cela implique :

- Une formation continue pour actualiser nos connaissances et pratiques.
- Une démarche d'amélioration constante et une remise en question constructive notamment par de l'analyse de pratique.
- Le respect des standards d'excellence propres à chaque discipline.

2. Plaisir

Nous croyons que l'accompagnement est plus efficace lorsqu'il s'exerce dans un climat positif. Ainsi, nous mettons tout en œuvre pour :

- Cultiver une posture enthousiaste et engageante afin d'amener chacun à être dans le plaisir au travail.
- Encourager un environnement de travail harmonieux et motivant.
- Favoriser le bien-être des accompagnés et des professionnels dans l'exercice de leur mission.

3. Intelligence collective

Nous valorisons la coopération et le partage de connaissances entre professionnels. Cela se traduit par :

- Une communication ouverte et constructive entre pairs.
- L'entraide et le respect mutuel dans nos pratiques professionnelles.
- La co-construction d'outils et de solutions innovantes pour mieux répondre aux besoins des accompagnés et créer une véritable synergie entre nous.

4. Audace

Nous encourageons l'innovation et la prise d'initiative dans nos pratiques. Cela signifie :

- Expérimenter de nouvelles approches et méthodologies dans le respect de la déontologie.
- Oser sortir des schémas classiques tout en restant fidèles à l'éthique professionnelle.
- Proposer des solutions créatives et adaptées aux besoins de chaque accompagné.

5. Humain

Notre engagement est avant tout centré sur les personnes que nous accompagnons. Ainsi nous nous engageons à :

- Respecter la dignité, l'intégrité et l'autonomie de chaque individu.
- Assurer un cadre bienveillant, confidentiel et sécurisant.
- Accueillir chaque personne avec empathie, sans jugement et avec une posture d'ouverture.

2/ ENGAGEMENTS

1. Respect de la confidentialité

Nous respectons le secret professionnel et la protection des données des personnes accompagnées. Cela implique :

- La non-divulgence d'informations personnelles sans consentement explicite sauf en cas de mise en danger avérée de la personne accompagnée ou d'autrui.
- L'utilisation responsable des outils de stockage et de transmission d'informations.
- Le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles.

2. Engagements déontologiques

Chaque professionnel s'engage :

- A respecter les principes fondamentaux de sa propre discipline et des fédérations professionnelles tout en adhérant à cette charte commune.
- A agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.
- A ne pas introduire de pratiques « ésotériques » au sein du centre.
- Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande.
- Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnant ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.

3/ INTEGRATION D'UN NOUVEAU PROFESSIONNEL

Chaque nouveau professionnel souhaitant rejoindre le centre de ressources devra au préalable prendre contact avec Nathalie MARTIN afin d'avoir un premier échange puis il sera présenté aux autres professionnels lors d'une réunion d'équipe.

Outre le fait de s'inscrire dans la philosophie de cette charte, ce professionnel devra apporter une complémentarité aux accompagnements déjà proposés dans le centre et être validé par les autres professionnels ayant une antériorité.

En signant cette charte, nous affirmons notre engagement à exercer notre mission avec éthique et professionnalisme, au service du bien-être et du développement des personnes que nous accompagnons. Toute dérogation ou manquement pourra faire l'objet d'un rappel aux principes établis, afin d'assurer une harmonie et une cohérence au sein de l'espace de travail partagé.

4/ REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur spécifique est établi pour les salariés d'Effervsens et les stagiaires de formations, s'y référer en cas de besoin.

Principes généraux :

1. Accès au centre de ressources

Chaque professionnel souhaitant travailler sur le lieu doit au préalable contracter un bail professionnel auprès de la SCI NM² REAL ESTATE ou signer un contrat de location précaire afin d'accéder à l'espace de coworking et souscrire à une responsabilité civile professionnelle. Les baux et abonnements mensuels donnent également accès à l'ensemble de l'espace (salle de pause et salle de formation) suivant l'agenda des réservations disponible sur le site www.effervsens.fr.

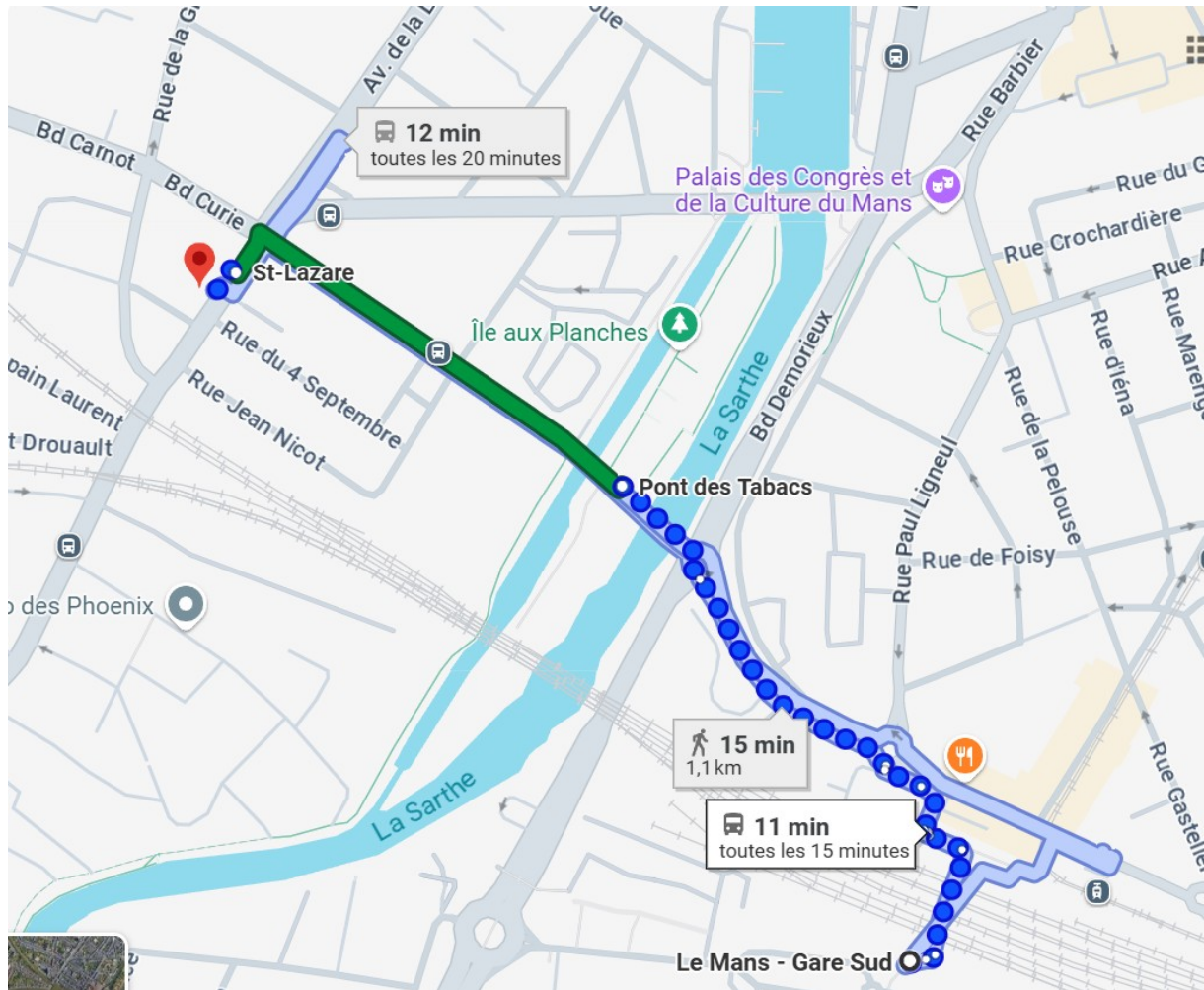
- En voiture parking gratuit possible place du Patis St Lazare et rues adjacentes
- En bus : Chronoligne en cours de construction, en attendant ligne 4 arrêt St Lazare
- Vélib : bornes devant le centre
- En Tram : Arrêt Lafayette puis 10 mn à pieds
- 15 mn à pieds depuis la gare, sortie gare Nord

2. Entretien du lieu

Chaque professionnel fréquentant le centre s'engage à maintenir le lieu en parfait état de propreté et à respecter le matériel et installations mises à disposition.

Les boissons autres que l'eau sont à éviter dans les bureaux revêtus de moquette et la salle de formation.

Les professionnels présents de façon permanente participent aux boissons mises à disposition sur le lieu.



Pour EFFERVSENS

Nathalie MARTIN, Gérante

A : Le Mans

Le :

Professionnel

Profession :

Nom et prénom :